* Numéro de notification== année/zonefranche /num(incrémenter par Anne)
* Classification des déchets== dd ou bien dn
* Paramétrage des codes par classification des déchets
* Paramétrage des types par code
* Remplacer la source == par producteur
* Renommer demande de notification== par demande de numéro de notification
* Dans la partie paramétrage= ajouter zone franche avec abréviation
* La question ?? est-ce que le douane auront un compte
* Ajouter destination final=== liste des entreprise
* Renommer entreprise d’installation par== installation de traitement
* Dans le doc de mouvement il faut faire un contrôle pour la quantité réel == il doit être moins ou égal la quantité de doc de notification
* Doc mouvement== doc de notification== donne
* Si le notifiant !=éliminateur !=producteur== il faut ajouter deux contrat
* Ajouter IF =identifiant fiscal pour faire ce contrôle
* Afficher tous ca sous forme des étapes
* Tous les documents sont obligatoires
* Paramétrer les doc par classification de déchets
* Codification de autorisation d’install tion
* Ajouter la formule de garantie financier dans espace public
* Changer etat par statut
* Ajouter juste pdf et image
* Au debut statut== en attente :en examen : non conforme : rejet : attente davis de ministere de commerce
* Ajouter commentaire pour les docs non conforme
* Afficher attente de ministree de commerce pour le petitionnaire
* Calcule de 30 jour a partir de date de depot
* Calvule de 30 jour a partir de validation par eie
* Affectation des autorisation par le chef de service
* Compte pour le ministere de commerce….. ???
* Dand date d’autorisation on calcule 2mois
* Si defavorable afficher motif et supprimer les dates
* Supprimer le num de demande
* Faire le suivi par num notification

**Modèle du cautionnement ou de la garantie financière 1**  
 Cautionnement ou garantie financière 1 (Verso)

(Article 23 du décret [n° 2-17-587](javascript:OpenPopupDetailsTexte('6744_1',6);) du 2 rabii II 1440 (10 décembre 2018))  
\* utiliser la méthode suivante pour calculer le montant du cautionnement ou de la garantie financière :  
  
GF = (CT + CTR + CS) \* Q (\* 1,2 coefficient correcteur)  
  
GF : montant de la garantie en dirhams  
  
- CT : coût du transport depuis le lieu de départ des déchets jusqu'au lieu de destination, à la tonne.  
  
Le coût du transport (CT) est basé sur le coût unitaire (Cu) rapporté à la distance et au poids (Cu en dirhams TTC km/tonne), la quantité de déchets (Q) et la distance (D) en km depuis le lieu de départ jusqu'au lieu de destination. Les coûts peuvent varier selon le mode de transport utilisé (transport par route, transport maritime, et). Un devis par mode de transport peut être fourni pour justifier les prix.  
CT = Cu \* Q \* D.  
  
- CTR : coût des opérations de traitement sur le territoire d'expédition, à la tonne  
Le coût du traitement du déchet reflète les coûts d'élimination/valorisation. Il doit être justifié par la fourniture d'un devis d'une installation de traitement.

- CS : coût de stockage pendant 365 jours sur le territoire d'expédition, à la tonne. Le coût de stockage ne peut pas être nul. Il doit aussi faire l'objet de justification.

Q : Quantité de déchets transférés, en tonnes.   
La quantité de déchet correspondant à la quantité totale des déchets si le transfert est en mouvement unique ou à la quantité maximale de déchets en circulation en cas de notification à transfert multiple.  
  
Les coûts retenus sur présentation de devis sont libellés en dirhams TTC.